



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

AVIS PUBLIC

est par la présente donné par le soussigné que:

Le conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a adopté, lors d'une séance régulière tenue le 18 avril 2024, par sa résolution n° 24-04-113, le règlement d'emprunt n° 331-24 modifiant le règlement n° 185-13 afin de réduire la dépense et l'emprunt pour un montant total de 285 500 \$ visant à financer l'acquisition et le déploiement d'un nouveau réseau de radiocommunication de données (DATA) pour la Sécurité publique.

Toute question relativement au contenu de cet avis peut être adressée au directeur général et greffier-trésorier de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en composant le 819-827-0516 poste 2223 ou via l'adresse courriel bgauthier@mrcdescollines.com.

Ledit règlement peut également être consulté durant les heures normales de travail au bureau de la MRC sis au 216, chemin Old Chelsea à Chelsea, Gatineau, Québec, J9B 1J4.

Avis public donné le 22 avril 2024 conformément au règlement n° 254-17 visant la publication des avis publics de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Benoît Gauthier
Directeur général et greffier-trésorier